

APPEL A CANDIDATURE

LABELLISATION INFORMATION JEUNESSE D'UNE STRUCTURE A RAYONNEMENT REGIONAL (CENTRE REGIONAL INFORMATION JEUNESSE)

PIECES COMPLEMENTAIRES A JOINDRE AU DOSSIER

- 1° Une copie de l'acte ou le document officiel justifiant de l'existence de la structure ;
- 2° Une copie de l'acte désignant la composition de l'organe dirigeant de la structure ou de l'assemblée délibérante sous la responsabilité de laquelle est placée la structure ;
- 3° Les copies des comptes et du rapport d'activité de l'organisme relatifs au dernier exercice clos ;
- 4° Toutes pièces étayant les garanties applicables visées aux articles 2 à 8 de l'arrêté du 19 avril 2017 dont le projet de l'association et ses statuts (cf. lien suivant : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/4/19/VJSJ1709229A/jo/texte>).
- 5° Toutes pièces jointes permettant d'étayer l'autoévaluation.

À noter que le projet de la structure doit mettre en évidence la place de la structure IJ dans la politique locale menée en direction des jeunes. Il doit notamment montrer comment la structure interagit avec les autres espaces d'accueil de jeunes dans des domaines spécialisés et montrer la complémentarité des dispositifs ainsi que la collaboration entre les acteurs locaux. Un développement particulier est attendu sur la place de la structure dans l'organisation locale et la mise en œuvre du SPRO.

Les dossiers sont à retourner complets pour le **Jeudi 22 mars 2018 minuit** dernier délai.

Vos contacts pour tous renseignements :

- **Cyprien ROCHETAING**, Correspondant régional Information Jeunesse
cyprien.rochetaing@drjscs.gouv.fr
- **Sabine SINAMA**, Gestionnaire administrative
marie-sabine.sinama@drjscs.gouv.fr



Direction
de la jeunesse des sports
de la cohésion sociale

